

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 29.11.2018

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: FIX FORTE SIB
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adhésif.

- · Emploi de la substance / de la préparation Colle de montage
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SELENA IBERIA S.L.U.

C\ Marie Curie 19, etage 6.1

28251 Rivas - Madrid, Espagne

Tlf: +34 902 021 082

email: attncliente@quilosa.es

www.quilosa.es

- · Service chargé des renseignements: info@quilosa.es
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'urgence international: 112 (24h) Centre Antipoison Paris: 01.40.05.48.48.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Sol. 1 H228 Matière solide inflammable.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Page: 1/10



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 29.11.2018

Nom du produit: FIX FORTE SIB

(suite de la page 1)

Page: 2/10

· Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

Indications complémentaires: En cas d'accident consulter le Centre Antipoison Paris: 01.40.05.48.48

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	calcium carbonate substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<40%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle  Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<25%
Numéro CE: 927-510-4 Reg.nr.: 01-2119475515-33-xxxx	Hydrocarbures C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques  Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<15*%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 Reg.nr.: 01-2119555270-46-XXXX	2,6-di-tert-butyl-p-crésol  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<0,5%

#### · Indications complémentaires:

\*Contient < 0,1 mole de benzène

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

(suite page 3)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 29.11.2018

Nom du produit: FIX FORTE SIB

(suite de la page 2)

Page: 3/10

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, laver abondamment avec de l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO)

Bioxide de carbon CO2

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 29.11.2018

Nom du produit: FIX FORTE SIB

(suite de la page 3)

Page: 4/10

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composa	nts présen	tant des va	leurs-seuil à	surveiller par	poste de	travail:
-----------	------------	-------------	---------------	----------------	----------	----------

CAS: 1317-65-3 calcium carbonate

VME Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

VME Valeur à long terme: 10 mg/m³

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:





selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 29.11.2018

Nom du produit: FIX FORTE SIB

(suite de la page 4)

Page: 5/10

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physique	s et chimiques essentielles
Indications générales	
Aspect:	D^1
Forme: Couleur:	Pâteuse
Odeur:	Beige Corretériations
Seuil olfactif:	Caractéristique Non déterminé
	Non determine
valeur du pH:	Non applicable.
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:>35 ℃
Point d'éclair	℃ 00°C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé
Température d'inflammation:	460 ℃
Température de décomposition:	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélange explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé

(suite page 6)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 29.11.2018

Nom du produit: FIX FORTE SIB

	(suite de la pag
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité à 20 ℃:	1,25 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Insoluble.
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
· Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	25%
, ,	312.5 g/l
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

## Hydrocarbures C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

-		- ,,
		>5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2920 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 6/10



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 29.11.2018

Nom du produit: FIX FORTE SIB

(suite de la page 6)

Page: 7/10

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

To	vicit	ŀά	201	ıatio	IIIA:
102	KICII	Œ	auı	ıaııu	ıue.

#### Hydrocarbures C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

EC50 3 mg/l (daphnie)

LC50 13,4 mg/l (poissons)

#### CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

EC50 0,61 mg/l (daphnie)

LC50 0,42 mg/l (algues)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Éliminer conformément aux réglementations locales

(suite page 8)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 29.11.2018

Nom du produit: FIX FORTE SIB

(suite de la page 7)

Page: 8/10

#### · Catalogue européen des déchets

08 04 09\* colles et mastics résiduaires contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Les numéros de code des déchets énumérés, selon le catalogue européen des déchets (EWC) doivent être compris comme une recommandation. Une décision finale doit être prise en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN3175
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE

INFLAMMABLE, N.S.A. (HEPTANES, ACÉTATE

D'ÉTHYLE)

· IMDG, IATA SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

(HEPTANES, ETHYL ACETATE)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



· No EMS:

·Classe 4.1 Matières solides inflammables, matières

autoréactives et matières explosibles désensibilisées

solides.

· Étiquette 4.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières solides inflammables, matières

autoréactives et matières explosibles désensibilisées

solides. F-A,S-I

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

(suite page 9)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 29.11.2018

Nom du produit: FIX FORTE SIB

(suite de la page 8)

Page: 9/10

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1 kg

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (HEPTANES, ACÉTATE D'ÉTHYLE), 4.1, II

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulation 1907/2006/CE, REACH Régulation 1272/2008/CE, CLP Régulation 2015/830/UE

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Restrictions à la commercialisation et l'utilisation de certaines substances dangereuses et des mélanges (annexe XVII, REACH):

pas de restrictions

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Aucun des composants sont répertoriés.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 10)



selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 29.11.2018

Nom du produit: FIX FORTE SIB

(suite de la page 9)

Page: 10/10

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Les articles marqués d'un \* ont été modifiées par rapport à la version précédente de la fiche de données de sécurité.

ED.